



FICHE D'INSCRIPTION AU SELF - ANNEE 2024-2025
MATERNELLE/PRIMAIRE
à retourner impérativement avant le vendredi 16/08/2024

Joindre :

- un chèque (minimum 50 €) qui sera encaissé le lundi 2 septembre 2024

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

(ex : MS, CP, etc...)

REGIME : Demi-pension 4 j 3 j 2 j 1 j
Lundi Mardi Jeudi Vendredi

👉 Nous indiquer la date du 1^{er} repas de votre enfant :

L'inscription est définitive pour l'année sans possibilité de permutation.

Rappel : le repas pris un jour non autorisé est décompté à 8,50 €

Les frais de fonctionnement ne sont pas remboursables.

A le
J'accepte les règles de fonctionnement du self-service
Signature,

ATTENTION :

- Votre enfant ne pourra manger au self **dès le lundi 2 septembre** que si le document ci-dessus nous est bien parvenu **dès que possible et jusqu'au vendredi 16 août 2024 au plus tard (établir une fiche et un chèque pour chaque enfant, préciser «SELF» sur l'enveloppe)**.
Un repas exceptionnel, non commandé 48 heures à l'avance, sera facturé 8,50 Euros. Il en sera de même si le solde de votre enfant est négatif. **Aucune dérogation possible**.